

Mardi 7 Septembre 2021

Le règlement délégué, concernant les normes applicables sur les systèmes de charge des autobus électriques, a été adopté par la Commission européenne le 17 juin dernier et publié ce lundi 6 septembre.

Il garantit les spécifications techniques pour l'interopérabilité des systèmes de point de recharge pour les bus électriques élaborés par le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation électrotechnique (Cenelec).

Ces spécifications s'appliquent aux points de recharge installés à partir du 26 septembre 2023.

Pour rappel, ce règlement est pris en application de la directive concernant le déploiement des infrastructures pour les carburants alternatifs, notamment son article 4, paragraphe 14.

Contact : [Stéphanie JEGU](#) - Département des Affaires Economiques et Techniques

Télécharger le(s) document(s)

[20210906_RgltdDelegue_e-bus_charging_FR.pdf](#)

[Toutes les actualités](#)

URL source: <https://www.utp.fr/actualite/les-normes-des-systemes-de-charge-pour-les-bus-electriques-publiees-dans-le-reglement>